



Extraits des séances du Conseil communal 2019

PROCÈS-VERBAL NO 7 DU 26 FÉVRIER 2019

Le Conseil communal a siégé de 13h00 à 17h30 et a approfondi 4 dossiers.

PROCÈS-VERBAL NO 6 DU 19 FÉVRIER 2019

Le Conseil communal a siégé de 14h00, à 16h30 et a traité 51 dossiers dont 34 appelant une décision.
Extrait :

- Le Conseil communal valide l'offre de la société PricewaterhouseCoopers SA qui a pour mandat de développer et soutenir la mise en place de procédures de contrôles de conduite en conformité avec les exigences et principes légaux.
- Le Conseil communal valide le nouveau concept de facturation de location de salles qui différencie les tarifs entre les personnes domiciliées de celles qui ne le sont pas. L'application des nouveaux tarifs entre en vigueur immédiatement.
- Le Conseil communal de Crans-Montana met en œuvre un Master Plan de destination (stratégie) en collaboration avec les communes de Lens et d'Icogne. Un représentant de l'exécutif sera nommé ultérieurement.

PROCÈS-VERBAL NO 5 DU 12 FÉVRIER 2019

Le Conseil communal a siégé de 14h00, à 16h30 et a traité 52 dossiers dont 41 appelant une décision.
Extrait :

- A la demande de l'Amicale du Cœur de Montana, le Conseil communal a validé la fermeture de l'Avenue de la Gare à la circulation du 25 février au 10 mars 2019.
- Le Conseil communal a décidé d'apporter un soutien aux tâches sécuritaires sur le territoire communal. Un collaborateur communal adjoindra le Chargé de sécurité dans ses tâches.
- Le Conseil communal autorise l'entreprise Art-Construction GmbH à déroger au règlement intercommunal de police et à procéder à la pose de panneaux publicitaires ABB de 18h00 à 23h00 du 25 au 29 février 2019. Durant les travaux, l'escalator du signal restera accessible en dehors de ces heures.
- Le Conseil communal attribue une subvention communale à 21 sociétés culturelles pour un montant total de CHF 98'700.-- et à 24 sociétés sportives pour un montant total de CHF 78'300.--.
- Le Conseil communal prend note de l'organisation de la sortie des aînés les 31 mai et 13 septembre 2019.

PROCÈS-VERBAL NO 4 DU 5 FÉVRIER 2019

Le Conseil communal a siégé de 13h30 à 14h15 et a traité 9 dossiers urgents tous appelant une décision. Extrait :

- Le Conseil communal décide de la création de la société anonyme « Crans-Montana Ski Organisation » dont le capital sera détenu par les communes de Crans-Montana, Icogne et Lens. La société permettra de professionnaliser l'organisation et la structure des courses de ski, de préciser les rôles et les responsabilités, de fournir les garanties et assurances et de présenter une structure claire pour la candidature au CM 2025.



Extraits des séances du Conseil communal 2019

PROCÈS-VERBAL NO 3 DU 29 JANVIER 2019

Le Conseil communal a siégé de 17h00 à 18h30 et a approfondi 1 dossier. Extrait :

- Le Conseil communal note la tenue de la Fête fédérale de la musique populaire à Crans-Montana du 19 au 22 septembre 2019 avec près de 1500 musiciens inscrits. Les autorités invitent les habitants à faire bon accueil à cette manifestation.

PROCÈS-VERBAL NO 2 DU 22 JANVIER 2019 – CONSEIL ORDINAIRE

Le Conseil communal a siégé de 14h00 à 18h45 et a traité 50 dossiers dont 38 appelant une décision. Extrait :

- Le Conseil communal a pris connaissance du transfert du mandat en réadaptation pulmonaire du Centre valaisan de pneumologie / CVP au site hospitalier de Martigny par voie d'annonce le 28.12.2018. Le Conseil a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral. D'autre part, avec les deux autres communes, il a adressé un courrier demandant des explications à la Présidente du Conseil d'Etat valaisan ainsi qu'un renforcement du groupe de travail.

PROCÈS-VERBAL NO 1 DU 8 JANVIER 2019 – CONSEIL ORDINAIRE

Le Conseil communal a siégé de 16h00 à 17h30 et a traité 28 dossiers dont 25 appelant une décision. Extrait :

- Le Conseil communal annonce l'ouverture au public du rez du bâtiment communal de l'Avenue de la Gare 20 à Crans-Montana. S'y trouvent : le bureau d'accueil, les bureaux de la présidence et de la chancellerie ainsi que par la salle du Conseil. Il ordonne la poursuite des travaux aux niveaux -1, -2 et -3 afin d'y regrouper les services administratifs et financiers communaux d'ici mi- 2019.